

## **Commune de PLAN DE BAIX (Drôme)**

### **Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 20 février 2020**

L'an deux mille vingt et le 20 février à 18 heures 30,  
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session  
ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. René DRUGUET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 février 2020

**Présents** : Mme Christine TERRAIL, MM. René DRUGUET, Philippe BOUCHET,  
Vincent FAURE, Cédric FAURE, Jean PUZENAT, Xavier DIVANACH, Christophe  
SARAYOTIS

**Absent** : Florent BEAL

**Absent excusé** : M. Xavier DIVANACH ayant donné pouvoir à M. René  
DRUGUET

**Mme Christine TERRAIL est nommée secrétaire de séance.**

Mme Christine Terrail est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 janvier 2020 à  
l'unanimité

#### **ORDRE DU JOUR**

##### **1/ Vote du budget primitif 2020 - commune**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2020 de la  
commune élaboré sans variation des taux d'imposition.

Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 246,536,91 € en  
section de fonctionnement, et de 497,381 € en section d'investissement.

Ce budget présente en fonctionnement une évolution de + 19,8 % par rapport  
à 2019 et en investissement de + 44,2 %.

Les restes à réaliser de l'exercice 2019 s'élèvent à 132,088 € en dépenses  
d'investissement.

Le budget primitif 2020 de la commune est adopté à l'unanimité

##### **2/ Vote du budget primitif 2020 - eau et assainissement**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2020 eau et  
assainissement.

Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 102.515,02 € en  
section de fonctionnement, et de 96.404,23 € en section d'investissement.

Ce budget présente par rapport à 2019 une évolution positive de + 69 % en  
fonctionnement et négative de -72 % en investissement.

Les restes à réaliser de l'exercice 2019 s'élèvent à 10.000 € en dépenses d'investissement.

Le budget primitif 2020 eau et assainissement est adopté à l'unanimité.

### 3/ Logement communal

Le conseil municipal donne son accord pour la mise en place d'un chauffe-eau au logement communal situé 141, rue de Perrin et Chabas (ancienne auberge).

### 4/ Vote des taux d'imposition 2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de budget 2020 a été établi à produit fiscal constant, sans variation des taux d'imposition par rapport à ceux en vigueur en 2019.

Pour mémoire, ceux-ci étaient les suivants en 2019 :

Taxe d'habitation	10,26
taxe sur le foncier bâti	13,14
taxe sur le foncier non bâti	96,01

Il est proposé de les reconduire à l'identique en 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de maintenir les taux appliqués en 2019.

### 5/ Contraction d'un marché à bons de commande

Par délibération, le conseil municipal adopte le principe de conclure un marché à bons de commande, pour une durée de 3 ans,  
& pour le suivi de travaux de contrôle et de gestion de la distribution d'eau potable et du traitement des rejets d'assainissement.  
& pour les travaux d'entretien, de réparation et de réhabilitation des réseaux.

**La séance est levée à 20H30**